



EXTRAIT N°101/2024 DES DELIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Contrôle de Légalité

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :
Le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 19
Procurations 6
Absents 6
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 6
Excusés 3

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

RECONSTRUCTION DU PONT AU CHEMIN ROUSSEAU

DEPARTEMENT DE MARTINIQUE
REÇUE LE

04 DEC. 2024

Le Maire expose :

Le pont de Rousseau est un ouvrage d'infrastructure routière situé sur la rivière La Prospérité dans la commune de Saint-Joseph. Ce pont est particulièrement important pour les administrés car il relie plusieurs quartiers et facilite la circulation dans cette partie centrale de l'île. Étant en plein développement, la commune tient fortement à ce type d'infrastructure qui assure la fluidité des déplacements.

Le pont du chemin Rousseau, comme tant d'autres, a malheureusement été soumis à des risques liés aux crues et fortes pluies, typiques de la saison pluvieuse en Martinique. Ces intempéries provoquent régulièrement une montée des eaux et peuvent affaiblir les infrastructures. Mais aussi, en raison de sa forte fréquentation du fait de sa fonction de voie de délestage, cet ouvrage a subi de forts impacts, notamment avec le passage de gros porteurs.

Il présente aujourd'hui des défauts majeurs au niveau des fondations et du plateau selon l'étude de structure effectuée par un cabinet, qui a recommandé sa fermeture immédiate.

Du fait de son importance pour les riverains, l'urgence se fait sentir pour la remise en état de l'ouvrage.

Le financement prévisionnel se présente comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € (HT) | | | | |
|--|-----------------------|--------------------------|--------------|-----------------------|
| Intitulés | Dépenses | Financeurs | Recettes | % |
| Étude structurelle | 3 500,00 | ETAT | 1 311 398,40 | 80% |
| Étude hydraulique et géotechnique | 25 748,00 | F.E.I | | |
| Démolition et Reconstruction du pont | 1 610 000,00 | VILLE Autofinancement | 327 849,60 | 20% |
| TOTAL | 1 639 248,00 € | | TOTAL | 1 639 248,00 € |
| | | | | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

